

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'union informatique de Caen pour la branche recouvrement

NOR : AFSS1430309A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2
et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de
l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des
organismes du recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes
de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de
l'union informatique de Caen pour la branche recouvrement,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de l'union informatique de Caen pour la branche
recouvrement, en tant que représentant des employeurs sur désignation de la Confédération
générale des petites et moyennes entreprises (CGPME):

M. Haas (Francis), en qualité de titulaire en remplacement de M. Fleutry.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET